



A tous ceux qui ces présentes verront, Sachez,

que moi, L'HONORABLE PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif du District de Montréal, dans la Province de Québec, en Canada, par et en vertu d'un certain Bref d'exécution *Fieri Facias* de Notre Dame la REINE, à moi adressé, et émané de la Cour *Supérieure*

de Sa Majesté pour les Affaires Civiles dans le dit District, le *troisième* jour de *Seconda Millesima* dans une certaine cause numéro 161

La Société Emmanente de Construction Jacques-Cardus, un Corps politique et incorporé ayant son Bureau de principale place d'affaires, en la Cité et District de Montréal, *Quand*

contre les terres et tenements de Adolphe Gaudry dit Bourbonnien, peintre et François Martineau menuisier, tous deux du même lieu, *Legendeux*;

ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Adolphe Gaudry dit Bourbonnien, l'un des dits *Legendeux* immeuble suivant, savoir: "Un lopin de terre situé au village incorporé de la Côte St Louis, paroisse de l'Enfant Jesus, ci-devant faisant partie de la paroisse de Montréal, bord au front par la rue Rivard, et coupant le côté de terre compris et désigné sous les numéros *cent deux*, *cent trois*, *cent quatre*, *cent cinq*, *cent six* et *cent sept*, avec plan et loi de *renvoi* de sub-division du lot *numéro cent soixante* et *deux* avec plan et loi de *renvoi* officiels du dit village incorporé de la Côte Saint Louis paroisse de Montréal, contenant chacun vingt *deux* quarts de largeur par *soixante* et *deux*

Division d'enregistrement des Comtes d'Hubert et de Jacques-Cardus

Je soussigné, certifie que le présent document a été
dément enregistré au bureau de la Province de Québec
le *troisième* jour de *Seconda Millesima* l'an *troisième* de la
régne de Notre Dame la Reine, à moi adressé, et émané de la Cour
Supérieure de Sa Majesté pour les Affaires Civiles dans le dit District, le
dit *troisième* jour de *Seconda Millesima* dans une certaine cause numéro 161

Adolphe Gaudry dit Bourbonnien
François Martineau

Notaire